

Compte rendu de séance

Séance du 12 Avril 2021

L' an 2021 et le 12 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , Salle polyvalente sous la présidence de d'AMÉCOURT Antoine Maire

Présents : M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : BORDIN Ingrid, CHEDET Laurence, DROUIN Valérie, GIGOMAS Jeanine, LETESSIER Céline, MAUBOUSSIN Odile, MM : BASNIER Serge, BESNIER Claude, COPHIGNON Alain, MORIN Jean-Louis

Excusées : Mme : HEURTEBISE Sandrine, MM : ROBIN Thierry, DUCLOS Dominique

Absent : M.GOIBEAU Ludovic

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 02/04/2021

Date d'affichage : 02/04/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Mans
le : 13/04/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme BORDIN Ingrid

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 8 mars 2021 - 2021-04-12-01
Droit de préemption urbain - 2021-04-12-02
Taux des taxes directes locales - 2021 - 2021-04-12-03
Budget commune 2021 - 2021-04-12-04
Subventions 2021 - 2021-04-12-05
Mise à jour des statuts de la communauté de communes - 2021-04-12-06
Convention d'occupation du domaine public et de versement direct des redevances d'occupation du domaine public pour la téléphonie - 2021-04-12-07
Communauté de communes : rapports d'activité 2019 - 2021-04-12-08
Reliures registres mairie - 2021-04-12-09
Dotation du produit des amendes de polices 2021 - 2021-04-12-10
Recrutement contrat saisonnier - 2021-04-12-11

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 8 mars 2021

réf : 2021-04-12-01

Le Procès-Verbal de la séance du 8 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Droit de préemption urbain

réf : 2021-04-12-02

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par le Maire de renoncer à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble cadastré :

- Section ZP n°176 : 10 rue de l'Aiguillon

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Taux des taxes directes locales - 2021

réf : 2021-04-12-03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales et de les fixer comme suit pour l'année 2021 :

- Taxe foncière sur le bâti : 33,99 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 18,43 %.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Budget commune 2021

réf : 2021-04-12-04

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses = Recettes = 406 801,00 €

Dépenses :

• 011. Charges à caractère général :	131 475,08 €
• 012. Charges personnel et frais assimilés :	136 200,00 €
• 014. Atténuations de produits :	12 649,00 €
• 65. Autres charges de gestion courante :	114 100,00 €
• 66. Charges financières :	4 576,92 €
• 067. Charges exceptionnelles :	1 000,00 €
• 068. Dotation aux amortissements :	3 800,00 €
• 042. Opérations d'ordre de transfert entre sections :	
• 022 Dépenses imprévues :	3 000,00 €
TOTAL	406 801,00 €

Recettes :

• 013. Atténuations de charges :	13 942,20 €
• 73. Impôts et taxes :	247 955,00 €
• 74. Dotations, subventions et participations :	65 321,00 €
• 75. Autres produits de gestion courante :	7 100,00 €
• 78. Reprise sur amortissement :	1 000,00 €
• 002. Résultat reporté : (Budget Principal)	71 482,80 €
TOTAL	406 801,00 €

Section d'Investissement : Dépenses = Recettes = 519 231,51 €

Dépenses :

• 20. Immobilisations incorporelles :	10 300,00 €
• 21. Immobilisations corporelles :	37 906,30 €
• 23. Immobilisations en cours :	384 000,00 €
• 16. Emprunts, dettes assimilées :	30 093,70 €
• 040. Opérations d'ordre de transferts entre sections (amort.) :	3 540,00 €
• 001. Solde d'exécution reporté :	53 391,51 €
dont restes à réaliser 2020 : 9843€	
TOTAL	519 231,51 €

Recettes :

13. Subventions d'investissement :	14 500,00 €
10. Dotations, fonds divers et réserves :	6 800,00 €
1068. Dotations, fonds divers et réserves :	253 391,51 €
016. Emprunt et dettes assimilées	241 000,00 €
040. Opérations d'ordre entre sections :	3 540,00 €
TOTAL	519 231,51 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Subventions 2021

réf : 2021-04-12-05

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

• Amicale Avoise Animations	700 €
• Pétanque Avoisienne	185 €
• Association Pêche Parcé-Avoise	250 €
• Les Randonneurs	230 €
• Avoise Loisirs Créatifs	250 €
• Union Nationale des Combattants Parcé-Avoise	120 €
• ARA (Rucher Avoisien)	265 €
• Avoise en Fêtes	250 €
• Ass. Service à domicile ADMR Malicorne	50 €
• Solidarité Paysans 72	150 €
• Maison Familiale Rurale Bernay-en-Champagne	40 €
• Chambre de Métiers Artisanat Sarthe	20 €
• Association pour le Don de Sang Bénévole Sablé-Noyen	30 €
• Canoé Kayak Club Sablé	250 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Mise à jour des statuts de la communauté de communes

réf : 2021-04-12-06

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur la mise à jour des statuts de la Communauté de communes du PAYS SABOLIEN.

Il rappelle que la modification de statuts a été adoptée lors de la séance du Conseil Communautaire du 19 février dernier.

Cette évolution a été nécessaire pour, notamment, y intégrer la compétence en matière "d'autorité organisatrice de la mobilité" qui s'appliquerait, à compter du 1^{er} juillet 2021, conformément aux dispositions de la Loi d'Organisation de la Mobilité (Loi LOM) codifiée aux articles L 1231-1 et suivants du code des transports.

Cette prise de compétence aura, dans l'immédiat, pour effet le transfert du service de transport urbain de la Ville de Sablé-sur-Sarthe à la Communauté de communes du PAYS SABOLIEN mais aussi du réseau d'autopartage mis en place par la Commune de Le Bailleul.

Pour ce faire, et donc pour continuer à financer ces services, un transfert de l'attribution de compensation des deux communes sera effectué au profit de la Communauté de communes. Ce transfert fera l'objet d'une évaluation par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) qui se réunira dans les prochaines semaines et qui établira un rapport qui sera soumis aux conseils municipaux ainsi qu'au conseil communautaire.

Monsieur le Maire propose d'adopter la mise à jour des statuts de la Communauté de communes du PAYS SABOLIEN. Les statuts actualisés sont joints en annexe.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Convention d'occupation du domaine public et de versement direct des redevances d'occupation du domaine public pour la téléphonie

réf : 2021-04-12-07

Il est rappelé que les communes sont propriétaires de l'ensemble des voiries communales classées et qu'à ce titre elles doivent instruire les demandes de permission de voirie et fixer les redevances d'occupation du domaine public.

Toutefois, depuis la reconfiguration de la Compétence Voirie au 1^{er} janvier 1999, la Communauté de communes a été érigée en « gestionnaire » de la voirie communale et les communes lui ont confié le soin d'instruire les demandes d'occupation du domaine public.

Depuis cette date, la Communauté de communes du Pays sabolien (Le District à l'époque) instruit donc les demandes d'occupation du domaine public et en est donc la gestionnaire en titre. Pour ce faire, la Communauté de communes du Pays sabolien encaisse directement depuis 1999, en lieu et place des communes, les redevances d'occupation du domaine public liées à la téléphonie.

Avec l'arrivée de la fibre, le propriétaire des réseaux (fixe, adsl, fibre, ...) a demandé aux communes de délibérer sur de nouveaux tarifs et cette modification entraîne une évolution qu'il convient de retracer dans une convention à intervenir entre les communes et la Communauté de communes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de confirmer l'instruction des demandes d'occupation du domaine public par la Communauté de communes,
- de recevoir les redevances en matière de téléphonie (fixe, adsl, fibre, ...) et d'autoriser le comptable public à encaisser directement ces redevances sur le compte de la Communauté de communes du Pays sabolien,
- de l'autoriser à signer la convention à intervenir entre les communes et la Communauté de communes du Pays sabolien.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Communauté de communes : rapports d'activité 2019

réf : 2021-04-12-08

M. le Maire rappelle que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Conseil Municipal doit prendre connaissance du rapport annuel d'activité de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

M. le Maire présente le bilan d'activité 2019 ; il précise que le rapport annuel sur l'activité 2019 et diverses annexes sur le service public d'élimination des déchets ménagers, le service public d'assainissement collectif, le service public d'assainissement non collectif, la Commission intercommunale d'accessibilité, le Programme Local de l'Habitat, le Syndicat Mixte SMAPAD, le Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe, le Syndicat Mixte Sarthe Numérique, le Syndicat Mixte de Restauration de la Région de Sablé, l'ATESART, le Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage, Syndicat du bassin de la Sarthe, du service d'eau potable du SMAEP de L'Aulnay La Touche, du service d'eau potable du SMAEP Sarthe et Loir ont été transmis par la voie électronique à chaque conseiller municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Reliures registres mairie

réf : 2021-04-12-09

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de relier 2 registres Etat-Civil (2001-2010 et 2011-2020), un registre d'arrêté du maire (2010-2020), un registre des délibérations du conseil municipal (2012-2020) ainsi que de réparer 3 registres Etat-civil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir de devis de Michel Gourdelier pour un montant de 1434€ et autorise le Maire à inscrire cette dépense au budget.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Dotation du produit des amendes de polices 2021

réf : 2021-04-12-10

M. Basnier présente le dossier qui sera établi par les services techniques de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe concernant le projet suivant :

1. Aménagement de sécurité– Rue de Champgaillard / RD 57

Il indique que la commune d'Avoise peut bénéficier pour ce projet d'une dotation du Conseil Départemental au titre des amendes de police de circulation routière ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à la majorité :

- adopter le projet précité,
- décider de prévoir la réalisation des travaux au cours du 2^{ème} semestre 2021 ;
- décider de solliciter le concours du Conseil Départemental ;
- autoriser le Maire à déposer une demande de subvention au Conseil Départemental, au titre des amendes de police ;
- attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- attester de l'inscription des dépenses en section d'investissement ;
- attester de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Recrutement contrat saisonnier

réf : 2021-04-12-11

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du surcroît de travail conséquent à cette période, il y a lieu de prévoir le recrutement d'un agent non titulaire à temps non complet pendant la période 15 avril au 15 octobre.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique à durée déterminée allant du 15 avril 2021 au 15 octobre 2021 et fixe la durée hebdomadaire de travail à 8 heures. La rémunération sera calculée sur la base de l'indice afférent au 1^{er} échelon et du nombre d'heures de travail effectuées.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

- Le bulletin municipal sera distribué prochainement
- INSEE : enquête sur le cadre de vie et la sécurité 2021 du 19 avril au 26 juin 2021.
- Ecole de Parcé : 130 élèves
- Un appel aux bénévoles est lancé pour aider à fleurir le village, contacter la mairie si vous êtes intéressés.
- Fin des travaux de la fibre fin avril pour une mise en fonctionnement mi septembre

Séance levée à: 23h30

En mairie, le 13/04/2021
Le Maire
Antoine d'AMÉCOURT